

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2025 _ 74 OBJET : Contrat de location avec la société LOCAFONTAINE

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

INFORME qu'il y a lieu de passer un contrat de location pour les 14 fontaines d'eau mise à disposition dans les services municipaux de la Mairie,

DECIDE de signer, un contrat de location pour les fontaines d'eau avec la société LOCAFONTAINE SAS – ZI Bois de l'Épine – 2 avenue Ambroise Croizat – 91130 RIS-ORANGIS, à compter du 1^{er} septembre 2025 pour une durée d'un an reconductible tacitement 2 fois pour la même durée et pour un montant annuel total de 4 914 € hors taxes,

DIT que les crédits nécessaires au règlement de ce contrat sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 25 août 2025.

Le Maire



Jérôme MARCILIAC